

Compte rendu de la CPMM du 8 avril 2009

UFR Eco Gestion - Convention Institut Supérieur de Commerce 1700 €/ étudiant	<i>Avis favorable</i>
UFR LSH – Convention PROMOTRANS 2008/2009 30 000 €	<i>Avis favorable mais la commission estime que la participation de PROMOTRANS devra être augmentée l'année prochaine.</i>
CIERA – Subventions pour 2 programmes de formation-recherche 10000 € avec le CICC et 8000 € avec UFR Droit	<i>Avis favorable sous réserve des corrections demandées</i>
UNEF – Demande de subvention pour le 81 ^{ème} congrès	<i>Avis favorable mais pour les 7 élus seulement. La commission souhaite qu'à l'avenir ce type de dépenses soit couvert par les subventions accordées aux élus étudiants à chaque rentrée universitaire.</i>
IUT – Canoë Béton	<i>Avis favorable</i>
IUT – Restauration de Sarcelles – Convention Direction des services fiscaux	<i>Avis favorable</i>

Correction sur les tarifs des locaux proposés par la CPMM du 11 mars

Les dispositions particulières accordées aux organismes publics sont remplacées par :

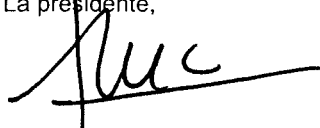
Des tarifs spécifiques, pouvant aller jusqu'à la gratuité, peuvent être accordés

- *pour les organismes avec lesquels des actions sont conduites en partenariat*
- *en cas de location à l'année*

Décision conforme aux avis de la commission.

Cergy, le 8 avril 2009

La présidente,



Françoise Moulin Civil